



TEMPS D'ECHANGES RELATIF AU SUIVI DE LA SITUATION SANITAIRE ET DES MESURES CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE

LUNDI 12 AVRIL

COMPTE-RENDU

Intervention de la ministre de la Fonction Publique

Amélie de Montchalin souligne l'engagement très fort des personnels hospitaliers et de l'ensemble des agents de la Fonction publique et renouvelle ses remerciements.

Selon les derniers indices épidémiologiques, le pic d'incidence est atteint, pour autant le pic hospitalier a toujours un retard de 10 à 20 jours.

Les hôpitaux bénéficieront via la réserve sanitaire de soutien humain.

La très forte mobilisation des agents permet la continuité du service public. C'est le cas des réseaux et des nombreux services en ligne. On peut saluer particulièrement les agents de la DGFIP s'agissant de la campagne des impôts. C'est également le cas pour d'autres dossiers d'actualité comme la réforme des allocations logement, la mobilisation des CROUS et l'accompagnement des personnes âgées.

Télétravail : il a progressé durant la semaine 13 pour atteindre 59% dans la FPE, 78% en administration centrale (en moyenne 3,6 jour), 49% dans les services déconcentrés (en moyenne 2,6 jours) et 72% dans les établissements publics, pour 3,2 jours

Vaccination : vaccination des personnels occupant des postes spécifiques, les plus exposés. Elle se fera sur des critères d'exposition, selon la situation de travail. Les ATSEM et les TOS, par exemple, seront donc bien concernés.

La campagne restant tributaire des moyens disponibles, pas d'annonce trop précise afin d'éviter un effet déceptif (plus de 70 000 personnes concernées s'agissant des enfants en situation de handicap).

La vaccination, Astra Zeneca et bientôt Johnson et Johnson, est désormais ouverte à toutes les personnes de plus de 55 ans.

Vaccinateurs : la très forte diversité de situation (retraités, contractuels, ...) des vaccinateurs est à l'origine de nombreux freins juridiques à leur rémunération. Un travail est effectué afin de trouver une harmonisation de traitement.

De nombreux agents des collectivités territoriales sont très fortement mobilisés dans les centres de vaccination (accueil, sécurité,...)

Auto-tests : Ils sont disponibles dans les pharmacies et viennent en plus des nombreuses possibilités de tests déjà mis en place. La stratégie d'isolement reste de mise.

Interventions des OS (intervention de la CGT – Natacha Pommet - en pièce jointe)

Réponses MTFP

Recueil des données :

Qu'en est-il de l'agrégation et la consolidation nationale des données de la fonction publique territoriale ?

MTFP : Cela relève des plans d'actions des préfets.

Télétravail :

- Pas de données statistiques pour la territoriale mais les remontées des agents signalent de trop nombreux cas de non application du recours au télétravail.

MTFP : les chiffres sont accessibles via plusieurs organismes : France urbaine, AAF, ...

Congés :

Malgré les directives très claires, certains employeurs, localement, cherchent à imposer la prise de congés pendant le confinement.

Les agents ayant posé des congés de l'année N-1 sur la période et ayant été obligés de les annuler bénéficieront-ils d'une dérogation après le 30 avril ?

MTFP : Réunion ce jeudi de la DGAFP et des DRH ministériels

Jour de carence :

Les agents sont incités à se faire vacciner, pourtant les effets secondaires génèrent dans certains cas des arrêts maladie sanctionnés par un jour de carence.

MTFP : Dossier à l'étude

Concours et examens :

Quels aménagements sont prévus pour ceux devant se tenir durant le confinement ?

MTFP : Pas de suspension des concours mais un report des examens.

Négociations salariales

L'ensemble des OS a fait parvenir à la ministre un courrier unitaire demandant l'ouverture de négociations salariales.

MTFP : A de Montchalin a bien réceptionné un courrier sous toutes les entêtes. Une réponse sera apportée rapidement.

ASA :

Situation des cas contacts et des personnes vulnérables.

Garde d'enfants : la possibilité d'ASA devrait être ouverte à tous, pour les enfants de moins de 16 ans.

Certains responsables négocient des places dans les écoles ou les crèches pour des agents non-prioritaires, de façon à les maintenir en activité, en total opposition aux règles du confinement.

MTFP : Le choix a été fait de différencier les capacités d'autonomie des enfants, un enfant en 4^{ème} ne justifiant plus que l'on doit vérifier qu'il ne mette pas les doigts dans les prises et qu'il ne grimpe pas sur les meubles, il ne nécessite donc pas une surveillance de 12 heures par jour !

Une fermeture administrative de site met les agents en ASA

Vaccination :

Suivi des agents vaccinés ; la mise en isolement des agents vaccinés, cas contact, est-elle toujours de mise ?

MTFP : Pas de données scientifiques permettant de savoir si le vaccin protège de la contagion : un agent vacciné peut être porteur sain.

Les mesures d'isolement visent à éviter que des personnes tombent malades, soient admises dans les services de réanimation ou qu'elles fassent connaissance avec la mort !